



INFORMATIONS MUNICIPALES

OCTOBRE 2024

Comment faire mieux avec moins !!! Voilà la question qui se pose aux élus.

Il sera difficile de réduire des dépenses qui ont toujours été très contrôlées et si les recettes ne comblent pas ces dernières, il n'y aura que trois solutions : réduire les services, arrêter les investissements ou augmenter les impôts. Voilà l'équation posée pour l'élaboration du budget 2025.

Vous trouverez au verso la réaction de l'Association des Maires de France sur les prévisions budgétaires.

Le seul objectif de vos élus : apporter les services nécessaires à tous les Chemynois.

Heureusement, le dynamisme de la commune ne faiblit pas grâce aux associations et commissions municipales qui proposent des animations diverses et variées.

A venir : repas annuel, halloween, téléthon etc...

JARDIN :

Vous avez envie de vous essayer au jardinage ?
Un terrain est disponible.

Renseignements en mairie.



Association Loisirs et Culture : Changement de bureau

Président : Thierry Sapyn, Vice président : René Deleporte
Trésorière : Nadine Blanquart. Secrétaire : Michelle Cattiaux
Membres d'honneur : Gilbert Charlet et Nadine Caux
Responsable logistique : Guy Dubreucq

Merci à Nadine CAUX pour toutes ces années de présidence active.

Vous aimez les jeux de société ? Vous avez envie de vous retrouver autour d'un café, d'un gâteau ? N'hésitez pas à rejoindre le club.

Le club est ouvert le jeudi de 13h30 à 17h00 salle arrière de la médiathèque.

HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE

La médiathèque sera fermée du 28 octobre au 2 novembre.

Ouverte les dimanches 27 octobre et 3 novembre.



Repas annuel : 10 Novembre 2024

Vous avez plus 65 ans, vous n'avez pas reçu d'invitation, contactez la Mairie.

Date limite : **28 OCTOBRE 2024.**

Colis de fin d'année : Ce dernier est offert aux personnes de plus de 70 ans sur réservation.

Si vous n'avez pas reçu le formulaire de réservation, contactez la mairie.

Date limite : **28 OCTOBRE 2024**



A l'approche de la fin d'année, nous sommes sollicités pour les « ETRENNES ».

SOYEZ VIGILANTS



Autorisation a été donnée aux pompiers et aux ripeurs de la Sté ESTERRA (Mrs Dondt et Mazingue). N'hésitez pas à demander l'autorisation papier qui a été délivrée.

RAPPEL : Ce n'est pas une obligation de répondre favorablement à leurs sollicitations.

Démarchage : Malgré l'arrêté municipal interdisant le démarchage, nous sommes encore sollicités. Si vous voulez aider financièrement une association caritative, il est préférable d'envoyer directement au siège de l'association. Par sécurité ne donnez plus aux démarcheurs.

Dates à retenir :

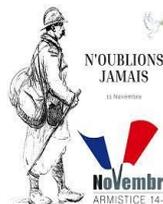
31 Octobre : Fête d'halloween organisée par l'Association de Parents

10 Novembre : Repas annuel offert aux plus de 65 ans

11 Novembre : Commémoration du 11 novembre

29-30 novembre : Téléthon organisé par le CME

07 Décembre : Spectacle de Noël organisé par l'Association de Parents



11 NOVEMBRE

Vous êtes cordialement invités à la commémoration du 11 novembre devant le monument aux morts.

LUNDI 11 NOVEMBRE à 11h30

Pour retrouver toutes les informations :

Site: <https://chemy.fr/> ou FB: @villagedechemy ou panneau d'informations et IntraMuros

FOCUS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Accusés d'être en partie responsable de la dette publique l'Association des Maires de France a réagi au rapport de la cour des comptes publié le 2 octobre.

Les collectivités locales ne sont pas responsables de la dérive des comptes publics et leurs dépenses sont nécessaires pour faire fonctionner les services publics de proximité et pour investir.

Proposition de la cour des comptes :

En matière de dépenses, la Cour propose notamment une réduction de 100 000 fonctionnaires **territoriaux**, Sur les recettes, **la Cour propose purement et simplement « de réduire les recettes des collectivités »** pour inciter à mobiliser leur potentiel d'économies en dépenses réelles de fonctionnement ».

En réponse à ces propositions : L'AMF a rédigé le communiqué de presse suivant

Plusieurs éléments méritent d'être soulignés :

- Les collectivités doivent obligatoirement voter des budgets à l'équilibre ;

- Les dépenses publiques locales représentent 11,2% du PIB en 2021, soit un niveau largement inférieur à la moyenne européenne (17,9 % du PIB) ;

- Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté en 2024 sous la double pression de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants et des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'Exécutif (+ 2 milliards d'euros) ;

- L'argument récurrent qui consiste à dire que tout le monde doit participer ne tient pas non plus. Depuis 2010, les communes et intercommunalités ont participé au redressement des comptes publics à hauteur de 71 milliards d'euros de DGF (ce qui correspond à la baisse de 2010 à 2017 puis à la non-indexation sur l'inflation) ;

À côté, l'État a nationalisé la plupart des impôts locaux sans les compenser intégralement : pour la Taxe d'habitation, il manque 1 milliard d'euros de compensation au bloc local et pour la CVAE, 765 millions d'euros sont manquants chaque année ;

- Enfin, les collectivités assument un ensemble de dépenses qui devraient être assurées par l'État, car elles relèvent de ses missions propres, mais ne le sont plus :

En matière de sécurité le désengagement de l'État se traduit par l'embauche de policiers municipaux et le déploiement de caméras pour protéger nos concitoyens ;

Dans l'éducation pour assurer la continuité scolaire, les collectivités doivent encore financer les AESH sur le temps périscolaire pour les enfants en situation de handicap.

- etc.....

A ces charges nouvelles, non compensées, s'ajoutent les procédures bureaucratiques incessantes demandées aux collectivités, et les contraintes normatives toujours plus nombreuses, qui consomment les ressources financières locales et mobilisent inutilement les personnels.

Rappelons que le code général des collectivités territoriales a triplé de volume en vingt ans.